



AVIS DE COURSE

Régate Aligot saucisse

C.Y.V.P

Grade 5B

DU 13 et 14 septembre 2025

C.Y.V.P 20 Route Saint Martin 12410 SALLES CURAN

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs *A utiliser en cas de besoin*

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1- Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2- Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3- Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - le règlement du critérium GOO pour la régates du dimanche
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 L'annexe T s'applique
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 10 H le 13/09/2025 au club House du C.Y.V.P
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au club house du C.Y.V.P

3.2 Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes INVL et OPTI

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

1 Pour chaque concurrent, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide, ou
- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant », accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

2 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ([ICI : Formulaire d'Inscription à une régata | Framaforms.org](#)) ou en remplissant le formulaire d'inscription joint et en l'envoyant, à podomog@aol.com jusqu'au 12 septembre 2025.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

WE complet (samedi et dimanche)

Classe	Solitaire	Equipage
Toutes	10€	15€

Dimanche seulement (manche du GOO) : inscription gratuite

5.2 Autres frais : Le repas coureur du samedi soir (Aligot / saucisse) = 20€ par personne

6 PUBLICITE

7 SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription / Briefing:

Date	De	À	Briefing
13/09/2025	10h00	12h00	13h00
14/09/2025	9h00	10h00	10h00

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	INVL / OPTI	Courses par jour	Maximum par jour
13/09/2025	14h00	Course	5	5
14/09/2025	11H00	Course	6	6

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

- 10 VETEMENTS ET EQUIPEMENT**
- 11 LIEU**
11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit*.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 n'est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue.
- 14 CLASSEMENT**
14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.3 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand *quatre* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
15.1 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
- 17 PLACE AU PORT**
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : « à la discrétion de l'autorité organisatrice »

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

CYVP 20 Route de Saint Martin 12410 SALLES CURAN 05.65.46.36.74

ou

Dominique PARIS 06.60.24.39.15 podomog@aol.com

Les hébergements,

Hôtel :

Hôtel restaurant Gaubert 12 saint martin des faux. 05.65.46.35.00

hotel-gaubert@orange.fr <http://www.hotel-gaubert-lacaze.fr>

Hôtel familial, Mme Gaubert à la cuisine, le fils Gaëtan et la fille Pauline en salle. L'hébergement du comité de course.

Les campings :

Bien sûr le nôtre. contact@cyvp.com ou reservation@cyvp.com <http://www.cyvp.com>

Les genets, camping ***** situer en face de l'autre côté du bras. 05.65.46.35.34 /
06.71.85.50.24 <http://www.camping-les-genets.fr/fr/>

Camping du soleil levant, Eric et Monique, camping*** à quelques kms de la
base 05.65.46.03.65 [Camping Soleil Levant - CLICOCHIC à Canet-de-Salars, Occitanie](#)

Dans tous les cas indiqué votre participation au National Weta organiser par le CYVP



Fiche individuelle d'inscription



Epreuve : **Régate Aligot-Saucisse**
7^{ième} étape du criterium GOO

Date: **13 et 14/09/2024***
Date: **14/09/2025***
(*Rayer celle à laquelle vous ne participez pas)

Série (*)		N° de voile (*)	
(*) Obligatoire	Barreur	1er équipier	2e équipier
Nom			
Prénom			
N° de licence (*)			

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Signatures			
------------	--	--	--

Autorisations parentales

	Barreur	1er équipier	2e équipier
Je soussigné (Nom, Prénom)			
Agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur			
Atteste que (Nom et prénom de l'enfant)			

a l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres, l'autorise à participer, sous mon entière responsabilité, à la régata se disputant sur le plan d'eau de Pareloup les 14 et 15 septembre 2024

Date et signature			
-------------------	--	--	--

Nombre de repas Aligot-Saucisse (20€, date butoir mardi 9/09):